

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt-deux, le six du mois d'octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°111

Date de Publication 11 OCT. 2022
Date de Transmission au Contrôle de Légalité 11 OCT. 2022
Date de la convocation
30 septembre 2022

### **Présents :**

Mmes FIGARELLA, GOBET HATEMIAN-SOLARI, HERVE GENOVESI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSE, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VAUTRIN, VEILEX.  
MM. BOYER, CHAIX, CHAUSSIDIÈRE, DENONFOUX, DE CANEVA, FAVIER, FIGAROLI, JULLIEN-FIORI, REYMOND.

### **Pouvoirs :**

Mme BRUNET à M. FAVIER  
Mme LOVERA à Mme LAFAYSSE  
M. BARRAL à M. DENONFOUX  
M. BURZIO à Mme HATEMIAN  
M. DE SOUSA à Mme MATEO  
M. MACHERAS DE MONTILLET à M. REYMOND  
M. MAS-FRAISSINET à Mme FIGARELLA  
M. MORTELETTE à M. FIGAROLI

Madame GOBET a été élue secrétaire

**Objet : Personnel communal. Création d'un poste d'animatrice d'éveil dans le cadre d'un contrat d'apprentissage pour la direction Enfance/Petite Enfance.**

A la demande de Madame le Maire, madame MATEO expose à ses collègues que le contrat d'apprentissage, destiné aux personnes âgées de 16 à 29 ans, est un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage à assurer à l'apprenti une formation professionnelle, en alternance avec un centre de formation. L'apprenti a obligation, en retour, de travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation.

Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Une rémunération est versée à l'apprenti en fonction de son âge et de sa progression dans le cycle de formation qu'il poursuit.

Ce dispositif présente un intérêt, tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants compte tenu des diplômes préparés et des qualifications requises.

Pour permettre d'assurer une continuité d'ouverture du multi-accueil la Respélido, il convient d'avoir recours à un contrat d'apprentissage selon les conditions suivantes :

Direction	Fonction de l'apprenti	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Petite Enfance Mac La Respelido	Animatrice d'éveil	CAP AEPE(*)	12 mois

(\*) accompagnant éducatif petite enfance

Les principales missions de l'apprenti seront les suivantes :

- Prendre en charge l'enfant individuellement et en groupe au sein de la structure ;
- Créer et mettre en œuvre les conditions nécessaires au bien-être de l'enfant ;
- Accueillir et accompagner les parents ;
- Participer aux activités d'éveil en relation avec les différents projets ;
- Participer au service de restauration des enfants.

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- de créer un poste dans le cadre du dispositif d'apprentissage dans les conditions susvisées,
- d'autoriser Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et signer tous les documents ainsi que tous les actes en découlant,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 6 octobre 2022.

Le Maire,  
Danielle MILON

